NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

PROVISOIRE

T/PV.1044
25 janvier 1960
FRANCAIS

RECEIVED
26 JAN 1960
LIBRARY

Vingt-cinquième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA MILLE QUARANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 25 janvier 1960, à 11 heures.

Président provisoire : M. VITELLI (Italie)

Président : M. VITELLI (Italie)

1. Adoption de l'ordre du jour [point 1 de l'ordre du jour]
2. Rapport du Secrétaire général sur la vérification des pouvoirs [point 2 de l'ordre du jour]
3. Election du Président et du Vice-Président [point 3 de l'ordre du jour].
4. Organisation des travaux de la vingt-cinquième session

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en document miméographié, portant le symbole T/SR.1044. Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

60-01872

(16 p.)

OUVERTURE DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la vingt-cinquième session du Conseil de tutelle.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (T/1496 et Add.1)

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Comme le savent les membres du Conseil, l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session a été établi conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil de tutelle et à la pratique du Conseil en ce qui concerne la répartition du travail entre les sessions d'hiver et d'été.

On se rappellera cependant que le Conseil, à sa vingt-quatrième session, a décidé de renvoyer à la session d'été l'examen du rapport sur le Tanganyika. Vous vous souviendrez également qu'une proposition analogue avait été faite à la session spéciale qui s'est achevée récemment au sujet de l'examen du rapport sur le Ruanda-Urundi, mais que cette proposition n'a pas été adoptée.

Y a-t-il des observations concernant l'adoption de l'ordre du jour?

M. de CAMARET (France) : Je constate qu'il y a une annexe à l'ordre du jour, où sont incluses des pétitions concernant le Cameroun sous administration française. Je me trompe peut-être, et dans ce cas le Secrétariat rectifiera. Je ne crois pas que ces pétitions doivent figurer à l'ordre du jour de la présente session, pour des raisons que tous les membres du Conseil connaissent fort bien.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil ont entendu les observations du représentant de la France. C'est à eux qu'il appartient de décider si le Conseil va étudier cette question maintenant ou lors de l'examen du rapport du Comité sur le classement des communications.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'ordre du jour est adopté, avec la réserve qu'a faite le représentant de la France.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Le Secrétaire général n'a pas encore reçu les pouvoirs de tous les membres du Conseil mais soumettra au Conseil un rapport à leur sujet, conformément à l'article 14 du règlement intérieur, dès qu'il les aura reçus.

Si les membres du Conseil sont d'accord, nous allons en rester là et passer au point suivant de notre ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Conformément à l'article 41 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, l'élection du Président et celle du Vice-Président ont lieu au scrutin secret et séparément; il n'y a pas de proposition de candidature. D'autre part, je rappelle que la pratique du Conseil, pour ces élections, est de voter pour une personne et non pas pour un Etat.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	14
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	13

Nombre de voix obtenues :

M. Girolamo Vitelli (Italie) 13

M. Girolamo Vitelli (Italie) est élu Président et prend place au fauteil présidentiel.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de procéder à l'élection du Vice-Président, je demanderai au Conseil de me permettre de faire quelques observations.

Tout d'abord, je voudrais remercier les membres du Conseil pour le grand honneur qu'ils m'ont fait en m'élisant Président.

Ayant eu l'avantage d'exercer les fonctions de Vice-Président du Conseil de tutelle, je suis en mesure de me rendre parfaitement compte des responsabilités dont cet honneur s'accompagne. Je sais que la tâche qui m'attend est loin d'être aisée; c'est avec une certaine nostalgie que je me souviens des deux sessions précédentes au cours desquelles le fardeau de la présidence a été assumé par un homme particulièrement éminent et compétent et au cours desquelles mes fonctions de Vice-Président me laissaient des loisirs relatifs.

Le Président

L'année 1959 a été d'une importance vitale pour les Territoires sous tutelle; certains d'entre eux ont atteint l'indépendance complète. Mes collègue du Conseil savent qu'il y a eu là une évolution longue et assez laborieuse, mais qui a néanmoins permis au régime de la tutelle de prouver sa valeur. La session d'hiver du Conseil, la reprise de la session de l'Assemblée générale, la session d'été du Conseil de tutelle et enfin la quatorzième session de l'Assemblée générale ont été témoins d'un "engagement" tout à fait exceptionnel - s'il m'est permis d'emprunter une expression au monde de la littérature - de la part des Nations Unies en général et de notre Conseil en même temps que de nos délégations, en particulier.

Il est juste qu'il en ait été ainsi, car nous sommes aujourd'hui au seuil d'une décennie sur laquelle plane une ombre politique très importante.

Naturellement, nous pensons tous à l'Afrique. Il y a quelques jours à peine, le premier des Territoires sous tutelle a atteint l'un des buts fondamentaux du régime de la tutelle, tels qu'ils figurent à l'Article premier de la Charte, à savoir l'indépendance. Deux autres Territoires suivront cet exemple en avril et en juillet prochain. En octobre, une quatrième nation d'Afrique se joindra à celles que je viens de mentionner et peut-être y en aura-t-il encore d'autres en 1960. Nous pouvons en tout cas prévoir que, dans les années qui viennent, un grand nombre de pays d'Afrique prendront en leurs mains les rênes du gouvernement.

Le Président

En nous préparant à ce processus inévitable de l'histoire, nous devons nous adapter à la certitude que le continent tout entier aura acquis l'indépendance en un nombre d'années relativement petit. Je n'ai guère besoin de dire que, de ce fait, nous nous trouvons placés devant des problèmes de première grandeur. Lorsque je dis "nous", je parle avant tout de cette fraction de l'opinion publique mondiale qui est bien consciente d'être le témoin d'un nouveau et puissant phénomène dans l'histoire de l'humanité, je veux dire l'ascension de l'Afrique. Mais je parle également du Conseil de tutelle qui est l'un des organismes vers lesquels convergent les engagements pris par les nations du monde conscientes de leurs responsabilités à l'égard des peuples moins privilégiés.

Nous assumons en vérité une responsabilité très spéciale, non point que nous nous fassions de notre tâche une idée trop haute, mais parce qu'il nous incombe de prendre des décisions qui, à la longue, affecteront l'avenir de ces populations. Je suis convaincu que le rôle du Conseil de tutelle est fondamental dans le processus historique au déroulement duquel nous assistons aujourd'hui dans le monde et en Afrique et je ne fais que suivre l'exemple de mes prédécesseurs à la présidence en attirant l'attention des membres de cette institution très spéciale sur le rôle essentiel qu'ils sont appelés à jouer en participant aux débats du Conseil.

Nous devrons nous montrer audacieux en nous attaquant à la plupart de nos problèmes, car nombre d'entre eux sont nouveaux et intéressent un vaste continent. Nous devrons aussi faire preuve de largeur de vues, car, ne l'oublions pas, nous travaillerons pour l'avenir. L'imagination enfin nous sera nécessaire car, dans une certaine mesure, nous sommes appelés à naviguer sans carte. Mais, avant tout, nous devrons résister à la tentation - s'il m'est au moins permis de citer un brillant écrivain spécialiste des affaires africaines - de brûler les étapes.

Nous devons accomplir l'oeuvre fondamentale, quelquefois ingrate, souvent pleine de récompenses, de ceux qui posent pour ces nouveaux pays les pierres angulaires de l'indépendance. La liberté est un mot clé auquel nous sommes loin de demeurer insensibles, mais ne perdons pas de vue que, bien que la liberté puisse résoudre de nombreux problèmes, elle est un problème en soi et en pose de nouveaux. On ne saurait nier que l'évolution de la capacité à s'administrer est le point essentiel sur lequel nous devons faire porter toute notre attention dans les mois à venir.

Le Président

C'est pourquoi la tâche qui incombe au Conseil de tutelle, si elle est très importante, est loin d'être facile. En ma qualité de président, je m'efforcerai, dans toute la mesure de mes moyens, d'aider les membres du Conseil en prenant la plus grande part possible de leur fardeau.

Je sais que je peux compter sur leur courtoisie et leur compétence pendant que j'assumerai la présidence du Conseil et, en retour, je leur donne l'assurance que j'essaierai de m'acquitter de mes fonctions à la lumière des remarquables traditions établies par mes prédécesseurs.

Je tiens à remarquer que, depuis notre dernière session, des changements divers sont intervenus dans la composition du Conseil. Tout d'abord, je le dis au nom même du Conseil, nous regrettons l'absence de la délégation d'Haïti dont le mandat a expiré à la fin de l'année 1959. Nous souhaitons la bienvenue - et j'éprouve un plaisir particulier à le faire au nom du Conseil - au représentant de la Bolivie. Nous sommes également heureux de retrouver parmi nous le représentant de l'Inde dont le pays a été réélu au Conseil de tutelle.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du vice-président.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés : 14

Bulletins nuls : 2

Bulletins valables : 12

Nombre de voix obtenues :

U Tin Maung (Birmanie) 10

U Thant (Birmanie) 2

U Tin Maung (Birmanie) est élu vice-président.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il est, je pense, tout à fait superflu de dire que, de toute évidence, il y a eu malentendu quant au nom puisque tous les bulletins sont en faveur du représentant de la Birmanie. C'est un point que je signale au Conseil pour sa seule information. Quoi qu'il en soit, U Tin Maung, représentant de la Birmanie, est élu vice-président.

U THANT (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Je parlerai brièvement du léger malentendu qui semble s'être produit, chez certains membres du Conseil, à propos de la candidature à la vice-présidence. La semaine dernière, lors d'une réunion officieuse des puissances non administrantes, s'était exprimé le sentiment général de proposer U Tin Maung pour le poste de Vice-Président du Conseil de tutelle. Ma délégation avait approuvé cette suggestion. A la fin de la semaine, nous fîmes connaître que U Tin Maung se présentait comme candidat. C'est à la suite d'un malentendu que quelques délégations ont voté pour moi, car ma délégation a présenté U Tin Maung comme candidat.

Le VICE-PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vous sais infiniment gré, Monsieur le Président, de vos très aimables paroles. Laissez-moi, à mon tour, vous offrir mes félicitations les plus cordiales. En vous portant à la présidence, le Conseil de tutelle a reconnu votre dévotion aux objectifs fondamentaux du régime international de tutelle et l'attachement de votre pays aux principes et aux buts de la Charte. Nul doute que le Conseil tire grand profit de votre longue expérience de ses travaux, de votre tact, de votre connaissance profonde des problèmes des Territoires sous tutelle. Je vous souhaite pleine réussite dans l'exercice de vos difficiles fonctions.

Je dois dire ma gratitude envers les membres du Conseil de tutelle qui m'ont fait l'honneur de me confier la vice-présidence. Je vois là avant tout un hommage rendu à mon pays, qui s'est toujours beaucoup préoccupé du fonctionnement du régime international de tutelle. Il va de soi que je m'efforcerai de défendre de mon mieux le prestige du Conseil de tutelle.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Tamayo, président de la délégation bolivienne. Ma délégation est heureuse aussi de constater qu'à la suite de la décision de l'Assemblée générale l'Inde conserve sa place au Conseil de tutelle. Nous regrettons toutefois l'absence de la délégation d'Haïti, qui n'est plus membre du Conseil. Ma délégation est convaincue que la délégation de la Bolivie, qui succède à celle d'Haïti, jouera un rôle insigne dans nos travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Notre Vice-Président est trop connu des membres du Conseil de tutelle, auquel il appartient depuis plus longtemps que moi, pour que j'aie besoin d'ajouter quoi que ce soit. Il me suffira de dire mon contentement de voir continuer notre collaboration, sous cette forme modifiée. Il m'est particulièrement agréable que U Tin Maung me succède à la vice-présidence.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : D'ordinaire, un calendrier provisoire est distribué aux membres du Conseil avant l'ouverture de la session. Dans le cas présent, cela n'a pu être fait, parce que l'ordre du jour n'est pas très chargé et qu'il est assez difficile de prédire ce que pourra durer la discussion de certains points de l'ordre du jour.

A titre d'indication générale, je présume qu'à la prochaine séance, qui pourrait avoir lieu demain après-midi, le Conseil voudra peut-être donner priorité aux dispositions afférentes à l'envoi d'une mission de visite périodique dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale. On sait que l'Assemblée générale a adopté une résolution 1419 (XIV) sur les plans de réformes politiques pour le Ruanda-Urundi, demandant au Conseil d'envoyer sa mission de visite de 1960 dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale au cours des premiers mois de l'année, afin que cette mission puisse faire rapport au Conseil à sa vingt-sixième session sur la situation qui règne dans le Territoire du Ruanda-Urundi. Si le Conseil veut donner suite à cette demande, les dispositions relatives à la mission de visite devront être arrêtées le plus tôt possible. La première décision à prendre devra porter sur le choix des membres du Conseil qui composeront la mission de visite. Dans le cadre de cette question, le Conseil voudra sans doute examiner, outre la résolution 1419 (XIV), la résolution 1413 (XIV) concernant l'accession des Territoires sous tutelle à l'autonomie ou à l'indépendance.

Le Président

Le Conseil se souvient probablement que cette résolution a quelque rapport non seulement avec l'envoi de la Mission de visite de 1960, mais avec d'autres aspects du travail du Conseil, à la présente session et à la prochaine.

Le Conseil jugera peut-être utile également d'examiner les deux résolutions restantes de l'Assemblée générale qui sont à l'ordre du jour : la résolution 1409 (XIV) sur le rapport du Conseil de tutelle et la résolution 1411 (XIV) sur les offres faites par les Etats Membres pour les possibilités d'études et de formation à l'intention des habitants des Territoires sous tutelle. Aucune de ces résolutions ne semble demander une étude détaillée de la part du Conseil, à la présente session.

Une autre question pourrait peut-être être réglée à la prochaine séance. Le Comité permanent des unions administratives est composé des représentants d'Haïti, de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe unie, des Etats-Unis. La pratique du Conseil veut que, lorsqu'une vacance se produit, le Président nomme un nouveau membre, quitte à ce que le Conseil approuve cette nomination. Je suppose que je serai en mesure de proposer la nouvelle composition du Comité à la prochaine séance que décidera le Conseil.

Après en avoir terminé avec ces questions, le Conseil, à la séance qui suivra celle-là, pourra examiner comme il l'entendra le rapport annuel sur le Ruanda-Urundi et, en temps utile, passer à l'examen du rapport sur le Cameroun britannique.

Enfin, les dispositions relatives à la prochaine Mission de visite seront prises le plus tôt possible et l'on examinera, selon ce qui conviendra au Conseil, les rapports des Comités des pétitions et autres.

S'il n'y a pas d'autres observations, je me propose maintenant de lever la séance.

M. TAMAYO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais, avant que vous leviez cette première séance de la présente session, remercier, au nom de mon pays, les membres du Conseil pour leurs aimables paroles de bienvenue.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie aussi le Vice-Président, du chaleureux accueil qui m'a été fait. Ma délégation est heureuse de siéger au

M. Tamayo (Bolivie)

sein de ce Conseil ; elle considère que c'est là un honneur, mais aussi une responsabilité, une obligation. Nous essaierons, dans toute la mesure du possible, d'être à la hauteur de notre tâche.

Ma délégation ne saurait oublier le prestige mérité acquis par l'Amérique latine, lors des sessions antérieures, par la délégation éminente d'Haïti, aujourd'hui absente. La Bolivie est certaine que les vieilles traditions de justice, de liberté, de dignité de tous les pays d'Amérique latine seront maintenues, permettant à ma délégation d'occuper le siège laissé vacant par Haïti avec dignité.

Je souhaite le plus grand succès au Président et au Vice-Président pour la présente session, au cours de laquelle ils peuvent compter sur l'amicale collaboration de ma délégation.

M. NATARAJAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Vice-Président, des paroles aimables que vous avez bien voulu prononcer à l'égard de l'Inde à l'occasion de sa réélection au Conseil de tutelle. Je voudrais également me faire l'écho des sentiments exprimés par le représentant de la Bolivie au sujet de votre propre élection. Ma délégation est fort heureuse que vous ayez été élu. Nous sommes heureux aussi de l'honneur qui est fait à l'Italie, d'autant plus que, dans l'histoire du régime de mandat et du régime de tutelle, l'Italie est le seul gouvernement qui est devenu Puissance administrante, après avoir été la Puissance coloniale, du territoire ainsi confié à ses soins. Ce n'est que justice que, lorsque le territoire qui était administré par l'Italie devient indépendant, le représentant de ce pays au Conseil - et vous plus particulièrement, Monsieur Vitelli - soit président du Conseil de tutelle au moment de cet événement si important.

Je tiens également à adresser mes félicitations au Vice-Président à l'occasion de son élection. Son expérience en qualité de membre de la Mission de visite et de membre du Conseil lui sera fort utile dans l'accomplissement de ses fonctions actuelles et, plus tard, lorsqu'il remplira des fonctions plus importantes encore au Conseil.

M. Natarajan (Inde)

Je voudrais me joindre à vous aussi, Monsieur le Président, en exprimant nos souhaits de bienvenue au représentant de la Bolivie. Ma délégation a travaillé de très près avec la délégation de la Bolivie au sein de l'Assemblée générale, dans le passé.

Je tiens à dire également que la délégation d'Haïti - en particulier l'Ambassadeur Dorsinville - nous manquera beaucoup. Il convient de souligner que M. Dorsinville a joué un rôle des plus utiles dans les travaux de ce Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais demander au Conseil la permission d'adresser quelques mots à l'Ambassadeur Tamayo pour le remercier des paroles aimables qu'il a prononcées à mon intention et à celle de mon pays. Je tiens à dire, en mon nom personnel ainsi qu'au nom du Conseil, que nous souhaitons la bienvenue à la délégation de la Bolivie. Et je voudrais en faire autant à propos des paroles aimables prononcées par mon excellent ami, le représentant de l'Inde, à qui je n'ai pas à souhaiter la bienvenue ici puisque l'Inde est, depuis longtemps, membre du Conseil. Toutefois, je souhaite également bonne chance au représentant de l'Inde pour les années à venir.

U THANT (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Avant que nous terminions nos travaux, ce matin, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection uranime à la présidence du Conseil. Vous avez su vous faire l'ami de tous les membres du Conseil, grâce à votre charme, à votre tact, à vos grandes qualités. Ma délégation est certaine que vous vous acquitterez de façon admirable de vos nouvelles responsabilités. Votre élection à la présidence du Conseil constitue, bien entendu, un honneur non seulement pour le grand pays que vous représentez, mais aussi pour vous-mêmes.

L'élection à la vice-présidence du Conseil de mon adjoint, U Tin Maung, est également une source de grande joie personnelle, puisque c'est un honneur pour mon pays et pour U Tin Maung. Ainsi que le reconnaîtront les membres

U Thant (Birmanie)

du Conseil, U Tin Maung est un homme plein d'énergie; il porte un vif intérêt au Conseil de tutelle. Je suis certain qu'il saura s'acquitter fort honorablement de ses nouvelles fonctions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Birmanie de ses aimables paroles.

M. ASHA (République arabe unie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais Monsieur le Président, me joindre aux autres membres du Conseil pour vous féliciter de votre élection à la Présidence. Au cours des deux dernières sessions, vous avez, en qualité de Vice-Président, présidé nos séances avec dignité, compétence et objectivité. Nous sommes certains que vous vous acquitterez de vos nouvelles responsabilités avec autant d'efficacité. Votre élection à la Présidence du Conseil de tutelle est un hommage rendu à un grand pays, l'Italie, et je voudrais rappeler les paroles du représentant de l'Inde qui a parlé de votre pays comme l'un de ceux qui ont établi un précédent dans la réalisation des objectifs du régime de tutelle.

Je désire également féliciter notre éminent collègue U Tin Maung, de la Birmanie, à l'occasion de son élection à la Vice-Présidence.

Ma délégation souhaite également la bienvenue au Conseil de tutelle à la délégation de la Bolivie. Nous sommes certains que sa contribution sera dûment reconnue par tous.

L'Inde est, depuis de nombreuses années, membre du Conseil de tutelle et nous sommes très heureux de la voir demeurer parmi nous.

Avant d'achever, je voudrais demander au Président d'indiquer au Conseil comment il entend organiser nos travaux. Désire-t-il que nous siégions de 14 heures à 18 heures tous les après-midi ou a-t-il l'intention de nous soumettre un horaire spécial?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe unie des aimables paroles qu'il m'a adressées à l'occasion de mon élection.

En ce qui concerne la question si pertinente qu'il m'a posée, je pourrais peut être faire appel à un procédé bien connu, qui consiste à dire que le Président est à la disposition des membres du Conseil. Toutefois, s'il m'est permis d'exprimer une préférence, je dirai que si nous respectons notre pratique qui est de commencer nos séance à 14 heures 30 pour les lever vers 18 heures, cela conviendra aux membres du Conseil. Par conséquent, si tel est bien le voeu général, je dirai que nous pouvons maintenant lever la séance pour reprendre nos travaux demain, à 14 heures 30.

Il en est ainsi décidé.

M. MONTERO de VARGAS (Paraguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation du Paraguay a été fort heureuse d'appuyer votre candidature à la Présidence du Conseil. Nous avons suivi les sessions de l'année dernière et nous avons pu constater que notre Vice-Président d'alors, plein d'activité, portait un grand intérêt à tous les travaux du Conseil. Maintenant qu'il est notre Président, nous sommes convaincus que si nous avons eu un Président brillant en la personne de M. l'Ambassadeur Dorsinville, celui que nous aurons cette année ne le sera pas moins.

Au nom de ma délégation, je voudrais également dire notre satisfaction de l'élection d'U Tin Maung à la Vice-Présidence du Conseil de tutelle.

Je désire tout particulièrement souhaiter la bienvenue à la Bolivie qui prend cette année place au Conseil de tutelle. C'est un pays frère de l'Amérique latine auquel nous unissent des liens étroits d'amitié, d'entente et de compréhension. Je suis lié à M. l'Ambassadeur Tamayo par une amitié personnelle et la grnade admiration que je lui porte. Nous souhaitons cordialement la bienvenue à la Bolivie.

Nous sommes également fort heureux de la réélection de l'Inde au Conseil. Sa contribution à nos travaux a toujours été fort intéressante et nous croyons que cette réélection est fort méritée. Le Conseil de tutelle a besoin de la coopération de l'Inde et nous nous félicitons donc de la voir reprendre sa place parmi nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Paraguay des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser à l'occasion de mon élection à la Présidence du Conseil de tutelle.

M. TORNETTA (Italie) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais, au nom de la délégation de l'Italie, me rallier aux paroles de bienvenue exprimées ici à l'égard des nouveaux membres du Conseil et, avant tout, de la délégation de la Bolivie qui, pour la première fois, vient siéger au sein de cet important organe des Nations Unies. Nous sommes certains que les activités de la délégation bolivienne au Conseil seront précieuses et dignes des grandes traditions des pays de l'Amérique latine avec lesquels mon pays a des liens anciens et précieux d'amitié, de communauté raciale et culturelle.

M. Tornetta (Italie)

Je voudrais également saluer ici un nouveau en même temps que très ancien membre du Conseil, l'Inde, dont la réélection très méritée a déjà été saluée ici. La réélection de l'Inde au Conseil de tutelle est une nouvelle preuve de l'intérêt que ce grand pays d'Asie a toujours montré à l'égard des travaux du Conseil et de l'avenir des Territoires sous tutelle.

Plusieurs délégations ont rappelé l'importante activité de la délégation d'Haïti qui, pendant six ans, a été membre du Conseil de tutelle et qui a apporté une précieuse contribution aux travaux de cet organisme. Je crois que tous les membres du Conseil regrettent l'absence de la délégation d'Haïti et qu'ils n'oublieront pas la manière dont M. l'Ambassadeur Dorsinville s'est acquitté de ses fonctions de Président l'année dernière.

Je ne saurais terminer cette brève déclaration sans vous exprimer, Monsieur le Président, en tant que membre de la délégation de l'Italie, notre vive satisfaction et notre fierté de votre élection à la Présidence du Conseil. Ainsi que l'a dit le représentant de l'Inde, l'Italie est fière qu'en cette année si importante, au cours de laquelle prendra fin notre tâche en Somalie, la Présidence du Conseil de tutelle vous soit confiée.

Je désire également exprimer les félicitations très sincères de la délégation italienne à notre Vice-Président.

La séance est levée à 12 h. 10.